



Comité Technique Ministériel du 27 septembre 2016 :

Déclaration de SUD Culture Solidaires

Attaques inédites contre l'exercice du droit de grève

Nous vous avons alerté à la rentrée sur des attaques inédites et inacceptables contre l'exercice du droit de grève subies par les agent-es du Louvre. En effet, la direction de cet établissement a décidé, au cœur de l'été, et sans aucune information préalable ni des personnels ni des organisations syndicales, d'exhumer une circulaire datant 2003 et visant à écraser la contestation à travers une politique de la misère.

Le texte en question, dite *circulaire Raffarin*, avait à l'époque pour objectif de faire taire les grévistes de l'Education nationale en ciblant le porte-monnaie des enseignant-es : chaque jour non travaillé entre 2 journées de grève était comptabilisé comme absence et donnait donc lieu à retenue sur salaire (pour faire simple, le gouvernement Raffarin entendait ainsi prélever le mercredi des enseignant-es grévistes les mardi et jeudi).

Cette disposition n'avait jamais jusqu'alors été appliquée au MCC, y compris sous les gouvernements de droite :

Premièrement, parce que notre administration marquait encore un (mince) respect pour l'exercice du droit de grève.

Deuxièmement, parce que les spécificités de nos métiers et le nombre de plannings et d'horaires atypiques qu'elles génèrent rendaient impossible l'égalité de traitement entre agent si de telles dispositions avaient été mises en œuvre.

En effet, l'application de tels principes conduit à ce qu'une même absence corresponde à un taux de prélèvement différent selon les agent-es, notamment au sein de la filière ASM.

Intolérables sur le fond, injustes sur la forme, nous attendions une mise au point du ministère-quant à ces agissements à l'égard d'une administration mesquine et usant médiocrement de références juridiques.

C'est avec stupéfaction et colère que nous avons découvert, à l'occasion du mouvement de grève en cours au Musée Rodin, que vos propres services – à travers le SRH – incitent dorénavant à généraliser ces pratiques afin d'appauvrir, partout et au maximum, les contestataires.

Dans le même temps, pressions et menaces exercées contre les grévistes deviennent l'usage.

Ainsi les personnels de Carcassonne, mobilisés contre la *loi travail* et des problématiques locales, ont subi des pressions inadmissibles du CMN qui leur affirmait que la grève était illégale alors que les agent-es suivaient un préavis de grève déposé par *Solidaires Fonction Publique*.

A Rodin, la direction a menacé les grévistes en jouant dans un premier temps sur les mots et laissant croire à une possible réquisition (pourtant seulement possible dans le cadre d'un arrêté préfectorale). Suite à l'intervention du secrétariat national de SUD Culture Solidaires, la direction a fait valoir un "requièrément", se référant à une jurisprudence de 1950 concernant le droit de grève en préfecture.

Visiblement les consignes venaient d'administration centrale. Nous vous rappelons donc que le ministère de la Culture n'est pas celui de la Défense ou de l'Intérieur ; nous ne sommes ni policiers ni militaires et l'avons choisi. Les corps de la filière ASM ne comportent pas de mention réduisant ou supprimant le droit de grève. Toute atteinte à ce droit constitutionnel sera donc traitée avec la plus grande fermeté par notre organisation syndicale.

Voici longtemps maintenant que nous avons compris que ce gouvernement ne serait pas porteur de progrès social et prenait le parti de la régression, avec en point d'orgue l'adoption de la loi El Khomri. Vous nous prouvez à présent qu'il fait preuve d'un cynisme tel qu'il s'attaque, à travers vous, à un droit fondamental de chaque travailleur/euse : celui de cesser le travail.

Après avoir bloqué les salaires pendant des années pour relever le point d'indice de manière ridiculement basse, après avoir participé à la dégradation des conditions de travail et sans offrir aucune perspective d'un avenir meilleur, pensez-vous réellement que c'est en empêchant les agent-es de faire grève – sous la pression disciplinaire ou financière – que vous ferez taire la contestation ?

Pour ce qui concerne le ministère de la Culture, nous vous demandons donc d'intervenir dans les plus brefs délais afin que cessent ces attaques intolérables, que même la droite sarkozyste n'avait pas osé et qui semblent aujourd'hui aller de soi pour votre administration.

Paris, le 27/09/2016